Le Reflet du Plateau

Le journal du Relais Petite Enfance du Plateau

Le Relais Petite Enfance du Plateau

Rue des Loupiots
25660 SAONE
Téléphone : 03.81.55.80.66
relais.plateau@famillesrurales.org

Les horaires du Relais

Le Mardi:
De 14h-17h, par téléphone
Le Mercredi:
De 9h-12h, par téléphone
Le Jeudi :
De 14h-17h, par téléphone
Le Vendredi:
De 12h30-15h, par téléphone

Des rendez-vous sont possibles.
Merci de contacter le Relais

Le Relais Petite Enfance sera fermé :

- **Le lundi 13 décembre : les animatrices sont en formation**
- **Du lundi 27 décembre au lundi 03 janvier 2022 inclus**

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.

Clin d'œil sur l'augmentation du SMIC !

Augmentation du SMIC : conséquences pour les assistantes maternelles

Un décret publié le 30 septembre 2021 au Journal officiel, vient confirmer l'augmentation du SMIC de 2,20 % au 1er octobre 2021, celui-ci passant de 10,25 € à 10,48 € brut par heure source Pajemploi : https://bit.ly/3C0JuGX

Taux horaire minimum pour l'assistant maternel au 1er Octobre 2021 :

2,95€ en brut par heure d'accueil (0,281 x SMIC) soit **2,30€ en net**

Attention, cette revalorisation n'entraîne pas automatiquement une revalorisation du salaire horaire de l'assistant maternel (AM), sauf si celui-ci est rémunéré au minimum légal. Le plafond de rémunération journalière maximale permettant aux employeurs de bénéficier des aides financières à l'emploi d'une AM et de la prise en charge des cotisations sociales prévues par le complément libre choix du mode garde de la PAJE s'élève à 52,40 € brut (5 SMIC) soit 40,88 € net .

L'AM bénéficie d'une indemnité d'entretien pour couvrir certains frais : jeux et matériels d'éveil, matériels et produits de couchage et de puériculture (sauf les couches qui sont fournies par les parents), consommation d'eau, d'électricité, de chauffage, etc. Selon l'article 8 de la convention collective du particulier employeur : « *l'indemnité afférente à ces frais est due pour chaque journée d'accueil. Elle ne peut être inférieure au montant défini par l'accord paritaire du 1er juillet 2004 soit 2,65€ par journée d'accueil* ». En application de la loi n°2005-706 du 27 juin 2005 et des articles L423-18 et D423-6 et 7 du CASF depuis le 1er juillet 2012, les indemnités d'entretien doivent correspondre à 85% du minimum garanti mentionné dans l'article L.141-8 **soit 3.17€ par enfant et pour une journée de 9h00.** Ce montant est calculé en fonction de la durée effective d'accueil quotidienne - Source Pajemploi.

Simulateur disponible sur https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/IndemniteEntretienAssistanteMaternelle

Retrouvez nous sur la page facebook du Relais : Relais Petite Enfance du Plateau

A vos agendas

Les animations

Ces temps collectifs gratuits s'adressent à tous les enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte (assistants maternels, parents et gardes à domicile).

Ces rencontres sont conviviales, bienveillantes et permettent à tous les enfants de jouer, de créer des liens et de découvrir de nouvelles activités.

Ces temps collectifs se déroulent les jeudis et vendredis matins et ponctuellement le lundi , de 9h30 à 11h30 (sauf précision dans l'agenda) , hors périodes de vacances scolaires.

Toutes les animations sont sur inscription auprès du Relais (avant le mardi précédent l'animation).

Les assistantes maternelles ou gardes à domicile doivent s'assurer de l'accord des parents pour la participation des enfants aux ateliers proposés par le Relais.

PASS SANITAIRE ET MASQUE OBIGATOIRES

Horaires/lieux

9h30-11h30: Saône au Relais, Mamirolle salle de l'ancienne mairie , Nancray salle de la Louvière, **Montfaucon salle Courbet** Fontain salle associative, La Vèze et Gennes salle des fêtes, Morre salle JC Clerc

Merci d'apporter des chaussons pour petits et grands

Lorsqu'il y a un intervenant, merci d'arriver avant 10heures afin de ne pas perturber le bon déroulement de l'atelier.

- Déroulement des animations
- 9h30-10h : accueil
- 10h-11h : atelier/jeux libres - 11h-11h30 : rangement

Novembre

-lundi 8 : MAMIROLLE, médiation animale avec Johanna

-vendredi 12 : FONTAIN, atelier d'éveil

-jeudi 18 : NANCRAY, motricité avec Hélène

-vendredi 19: GENNES, arts plastiques avec Jade

-jeudi 25 : SAONE, arts plastiques avec Jade

-vendredi 26 : MORRE, éveil sensoriel avec Laurie

Décembre

-jeudi 2 : MONTFAUCON, arts plastiques avec Jade

-vendredi 3 : LA VEZE, médiation animale avec Johanna

-jeudi 9 : SAONE, motricité avec Hélène

-vendredi 10 : FONTAIN, atelier d'éveil

-lundi 13 : MAMIROLLE, annulée car animatrice en formation

-jeudi 16 : NANCRAY, atelier d'éveil

-vendredi 17 : GENNES, musique avec Nicolas

Merci de vous assurer qu'aucun enfant ne présente une contre-indication à la pratique des animations (notamment pour la motricité, la médiation animale).

LE CAFE DES ASSISTANTES MATERNELLES :

(En soirée)

Le Relais et la Mission Accueil Petite Enfance vous proposent une nouvelle rencontre

le **mardi 09 novembre de 20h à 22h au Relais**

Sur le thème de : « Comment l'adulte peut accompagner l'enfant dans son développement moteur ?»
Avec Elise BENAZET, psychomotricienne.

Le nombre de participants étant limité, merci de vous inscrire **avant le 02 novembre** auprès du Relais au **03.81.55.80.66 ou par mail**

ATELIER CONTE ET MUSIQUE

Christophe Grosjean est conteur, musicien et musicothérapeute. Il vous proposera une séance d'« éveil musical et conté » où se mêlent histoires et comptines **le mardi 16 novembre à 9h30 au Relais de Saône** (durée d'environ 45 minutes).

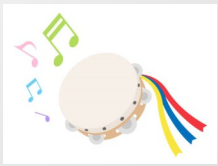

Alors venez profiter de ce moment partagé !

Inscription obligatoire par mail avant le 09/11/21.

CAFÉ DES ASSISTANTES MATERNELLES

(En matinée)

Le mardi 07 décembre de 8h45 à 10h45 au Relais
Sur le thème «L'accueil de l'enfant bénéficiant d'un maternage proximal : allaitement, portage, sommeil partagé... »

Avec Estelle Ledon, puéricultrice.

Le nombre de participants étant limité, merci de vous inscrire **avant le 30 novembre** auprès du Relais au **03.81.55.80.66 ou par mail**

Nous vous rappelons que vous pouvez venir accompagnées des enfants que vous accueillez et qui seront pris en charge par Christine, éducatrice de Jeunes enfants à Familles Rurales et une assistante maternelle du Plateau.

Loi ASAP
Une réforme qui fera évoluer le quotidien des professionnels

Loi ASAP : c'est quoi ?

La loi d'accélération et simplification de l'Action Publique (ASAP) permet de faciliter certaines démarches au quotidien. Elle a été publiée au *Journal officiel* du 8 décembre 2020.

En quoi cette loi nous intéresse-t-elle ?

La loi ASAP c'est aussi une réforme des modes d'accueil pour les enfants, les parents et les professionnels. Elle constitue le volet « modes d'accueil » de la démarche des « 1 000 premiers jours », qui entend concentrer l'attention et les moyens sur cette période fondatrice pour l'enfant .

Zoom sur deux changements relatifs aux assistants maternels

Décret n°2021-1132 du 30 août 2021

Relatif aux assistants maternels et aux établissements

Ce décret précise entre autre point, «l'obligation pour les assistants maternels de s'inscrire sur le site de la CAF monenfant.fr et de donner leurs disponibilités d'accueil au moins tous les 6 mois (avant le 1er juin et le 1er décembre) pour pouvoir renouveler leur agrément ».

Pour aller plus loin, vous pouvez retrouver :

- le décret sur « Légifrance »

- le guide d'utilisateur du site monenfant.fr à destination des assistants maternels

Arrêté du 16 août 2021

relatif à la première demande de renouvellement de l'agrément d'un assistant maternel

« Art. 1er. – Lors de la première demande de renouvellement d'agrément, l'assistant maternel produit les documents permettant d'évaluer qu'il est engagé dans une démarche d'amélioration continue de sa pratique professionnelle. »

Quelques exemples d'attestation possible :

- suivi d'une formation dans les domaines de l'enfance ou de soutien à la parentalité ;

- participation à un groupe d'analyse de pratiques ;

- participation à une conférence ;

-rapport sur la participation aux activités d'un relais petite enfance.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité
Légifrance
Le service public de la diffusion du droit

Pour aller plus loin, vous pouvez retrouver l'arrêté sur « Légifrance ».

PRÊT DE LIVRES

Le Relais met à disposition des familles, des assistantes maternelles, des gardes à domicile, différents ouvrages sur la thématique de la parentalité, l'éveil de l'enfant, la pédagogie...

Ces ouvrages peuvent être empruntés par les familles, les assistantes maternelles, les gardes à domicile.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter les animatrices du Relais.

Convention Collective Nationale des assistants maternels du particulier employeur

Une nouvelle convention en cours de signature et applicable en 2022

La convention collective nationale des assistants maternels du particulier employeur actuelle date du 1er juillet 2004 et s'applique depuis le 1er janvier 2005, elle n'avait pas été modifiée depuis cette date ! C'est un accord entre les différentes branches professionnelles : entre la fédération nationale des particuliers employeurs /fepem et en collaboration les organisations syndicales.

Cette nouvelle convention collective apportera de nouveaux droits et des améliorations dans le quotidien et le travail des assistants maternels. Elle sera applicable en 2022, sous réserve toutefois d'une publication au Journal Officiel par le Ministère du Travail.

Pour le plaisir !

LUDOTHEQUE PIC ET PIVETTE LA TOUPIE

Une à deux fois par mois la Ludothèque La Toupie vient à *votre rencontre sur les communes de Montfaucon et Morre et la ludothèque Pic et Pivette à Mamirolle.*

Les enfants peuvent venir y jouer, recevoir des explications sur les règles de jeux, découvrir de nombreux jeux et jouets et même en louer pour prolonger le jeu à la maison !

Aurélien et Emilie **se feront une joie de vous accueillir et de vous expliquer toutes les modalités d'accès à ce service!! Un bon moment à partager entre parents et enfants ou assistants maternels et enfants autour du jeu !**

https://ludothequesdoubs.famillesrurales.org/ Ou ludo.picetpivette@famillesrurales.org

Facebook :https://www.facebook.com/ludolatoupie

Sous réserve des conditions sanitaires.

MAMIROLLE	Vendredi 19 novembre Vendredis 3 et 17 décembre	De 9h à 11h30	Périscolaire ou Gymnase
MONTFAUCON	Jeudi 25 novembre Jeudi 9 décembre	De 9h à 12h	Salle Courbet
MORRE	Mercredis 3 et 17 novembre Mercredis 1 et 15 décembre	De 15h à 18h	Salle JC Clerc

ASPARELE
Association des PARents d'ELEves de Saône
Les Loustiques du marais

BOURSE AUX JOUETS ET PUERICULTURE

SAONE

ESPACE DU MARAIS

SAMEDI 20 NOVEMBRE

VENTE DE 8H30 À 12H30

DÉPÔT DES ARTICLES : VENDREDI 19 NOVEMBRE DE 14H À 18H00

REPRISE DES INVENDUS : SAMEDI 20 NOV APRÈS 16H00

Articles propres, jouets et jeux complets (sauf peluches), jeux vidéo, tout article de puériculture - 30 articles maximum.
Les invendus pourront être donnés au profit d'associations caritatives

Renseignements : 06 73 03 46 58
http://lousticsdumarais.canalblog.com/

Pass sanitaire en fonction du protocole en vigueur

IPNS : ne pas jeter sur la voie publique

Recette

VELOUTE DE BUTTERNUT AU LAIT DE COCO ET CURRY

Pour de 4 personnes :

1 courge butternut (750 g de cubes de butternut pelés et lavés)
1 oignon
20 cl de crème de coco
20 cl de lait de coco
35 cl de bouillon de volaille (maison ou reconstitué avec un cube) ou de légumes pour une version vegan
1 cuillère à soupe de poudre de curry
1 cuillère à soupe d'huile d'olive
Pour servir
1 pincée de piment d'Espelette

Enlever la peau de la courge, lavez-la et coupez-la en dés.
Epluchez l'oignon et ciselez-le.
Versez l'huile dans une cocotte. Quand elle est chaude, faites-y blondir l'oignon ciselé 2 minutes puis ajoutez les cubes de butternut. Mouillez avec le lait de coco, la crème de coco et le bouillon de volaille. Ajoutez la poudre de curry, mélangez et portez à ébullition. Laissez cuire 20 minutes, à très faible ébullition.
Mixez au blender.
Servez et saupoudrez dans chaque assiette la soupe d'une pincée de piment d'Espelette.

Bricolage

COURONNES DE FEUILLES A ACCROCHER A LA PORTE

Matériel :
Une assiette en carton
Des feuilles sèches
De la colle blanche
Un ruban pour accrocher la couronne

Réalisation :

On commence par évider une assiette : les enfants plus grands peuvent le faire tout seul, mais il faudra préparer les assiettes en amont pour les plus petits

On colle les feuilles sur le carton de l'assiette , puis on fixe une petite ficelle et voici une décoration naturelle pour la maison.

Comptine

COMPTINE DU HERISSON

Hérisson, tout hérissé
Montre-moi, ton petit nez
Hérisson, tout hérissé,
N'a pas voulu le montrer
A roulé sa boule, roule, roule, roule
Hérisson, tout hérissé
M'a fermé la porte au nez !

Retrouvez toutes les informations des Relais Familles Rurales du Doubs sur le web :

https://www.famillesrurales.org/relais_petite_enfance_franche_comte

Le journal « Le Reflet du Plateau » est un bimestriel gratuit disponible au relais, CMS, Eaje, Mairies...du canton du Syndicat du Plateau. Directeur de la publication : Anne POUCHOULOU. Dépôt légal: juin 2001 . ISSN: 1632-6652. Imprimé par Copie Repro - 25454 Pirey.